

# REGLEMENT DU JEU FRANFINANCE

## **Article 1. Société organisatrice.**

La société FRANFINANCE, Société Anonyme au capital social de 31 357 776€, dont le siège social se situe au 57-59 avenue de Chatou, 92500 Rueil-Malmaison, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 719 807 406 ci-après dénommée « société organisatrice », organise un jeu (sans obligations d'achat) intitulé « PREPAREZ-VOUS POUR LA COUPE DU MONDE» qui se déroulera du 02/05/2018 à 09h00 au 31/05/2018 à 23h59.

L'adresse du siège social de la société organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

## **Article 2. Les participants.**

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est limitée à une participation par personne et par jour pendant toute la durée du jeu (*même adresse e-mail*).

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs adresses e-mail. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la société organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale et l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

La société organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot sans qu'il puisse causer un grief à la société organisatrice.

## **Article 3. Modalités de participation.**

### ***Pour s'inscrire :***

- ⇒ Le participant doit se rendre sur la page <https://www.franfinance.fr/jeu-concours-coupe-du-monde-foot-2018> du site Franfinance.fr
- ⇒ Le participant prend connaissance du présent règlement du jeu
- ⇒ Le participant valide son inscription en remplissant un formulaire comprenant les champs suivants : « E-mail, civilité, nom, prénom » (cf. article 6 sur la protection des données à caractère personnel).

⇒ Le simple fait de cliquer sur « valider » permet au candidat de participer au jeu quotidiennement et au tirage au sort final.

***Pour tenter de gagner l'un des lots mis en jeu*** (il ne pourra jouer qu'une seule fois par jour) :

- ⇒ Le participant joue au jeu quotidien « l'instant gagnant »
- ⇒ Le participant sait immédiatement s'il a gagné ou perdu car cette information lui est donnée immédiatement après avoir joué.

Chaque participant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu au titre du jeu quotidien « l'instant gagnant ». Chaque participant aura une chance au tirage au sort final. Le tirage au sort se fera par la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD. Le Tirage au sort aura lieu le 4 juin 2018.

#### **Article 4. Les dotations.**

Pour l'Instant gagnant :

*Sont mis en jeu :*

- ⇒ 900 cartes « Restopolitan » 1 Repas. Chaque gagnant remportera une carte Restopolitan 1 Repas d'une valeur unitaire de 89€ TTC. Modalités d'utilisation : Réservation de 2 personnes minimum – Une seule Carte par réservation, non cumulable avec d'autres offres – Le repas offert est hors boissons – Le repas le moins cher est offert – Réservation obligatoire via Restopolitan. Les conditions d'utilisation sont sur [www.restopolitan.com/cgv](http://www.restopolitan.com/cgv)
- ⇒ 50 kits supporters comprenant un stick maquillage, trois bracelets, une paire de lunettes, un drapeau et deux bâtons tambour d'une valeur unitaire de 50€ TTC.
- ⇒ 3050 codes « Wonderbox » : 1 code = 15€ à valoir sur le site [wonderbox.fr](http://wonderbox.fr) + 15€ à valoir sur le site [wonderweekend.com](http://wonderweekend.com) (Codes valables jusqu'au 31/12/18).

Pour le tirage au sort final :

*Est mis en jeu :*

- 1 séjour d'une semaine pour 2 adultes en Grèce d'une valeur de 1500€ TTC.
- Ce prix comprend le vol aller/retour Paris - Athènes (taxes aéroport comprises).
- 7 nuits en chambre double en demi pension à l'hôtel Mare Nostrum 4\*.
- Les transferts.

Mise à disposition des lots :

L'ensemble des lots « physiques » (soit les cartes Restopolitan et Kits supporters) seront expédiés à l'adresse postale renseignée par le gagnant du jeu dans un délai de 6 à 8 semaines après la fin du jeu.

Les codes Wonderbox seront adressés par e-mail via l'adresse utilisée pour l'inscription au jeu dans un délai de 24h après la participation du joueur.

Enfin, le gagnant du séjour sera contacté par la société organisatrice par email le vendredi 8 juin 2018. Sans retour de la part du gagnant avant le vendredi 22 juin 2018, la société organisatrice se réserve le droit de remettre le voyage en jeu.

La société organisatrice décline toute responsabilité dans l'hypothèse où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

Les lots ci-dessus énoncés ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison.

La société organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la société organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles aura pour conséquence d'invalider la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Durant toute la durée de l'opération, la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et de valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passées avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, ou de défaut qualitatif des produits. La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

#### **Article 5. Consultation du règlement – Remboursement des frais liés au jeu.**

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Les frais postaux occasionnés seront remboursés sur simple demande jointe accompagnée d'un RIB. Le remboursement se fera sur la base d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

#### **Article 6 - Protection des données à caractère personnel.**

FRANFINANCE est amenée à traiter, de manière automatisée ou non, les données à caractère personnel des participants au jeu.

##### **1. Les traitements réalisés par FRANFINANCE**

###### **a. Finalités et durée de conservation**

Les traitements réalisés par FRANFINANCE ont, pour finalités :

- de permettre la participation au jeu
- d'envoyer les lots aux gagnants.

Les données à caractère personnel des participants au jeu pourront être conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, soit, pour une durée maximum de 6 (six) mois à compter de leur collecte. Elles seront ensuite supprimées.

b. Fondements juridiques des traitements

Les données à caractère personnel des participants au jeu traitées pour les finalités ci-dessus sont obligatoires pour l'exécution de ce jeu.

## 2. Communication à des Destinataires, tiers ou non

Ces données pourront être communiquées par FRANFINANCE à une société du groupe Société Générale, intermédiaires et assureurs pour les finalités énumérées ci-dessus ou en vue de la mise en commun de moyens et de la présentation de produits et services dans la limite nécessaire à l'exécution des prestations concernées.

Les données pourront aussi être communiquées aux prestataires et sous-traitants du responsable de traitement dans les limites nécessaires à l'exécution des finalités décrites au point 1.

Elles pourront également être communiquées aux Autorités fiscales, aux Autorités de Contrôle, Institutions et Organismes Français et/ou de l'Union Européenne.

## 3. Transferts de données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne

Par ailleurs, des mesures prises pour assurer l'utilisation d'outils informatiques ainsi que la sécurité des réseaux informatiques ou encore dans le cadre de la mise en commun des moyens ou d'opérations de maintenance informatique, les traitements visés au point 1 ci-dessus sont susceptibles d'impliquer des transferts de données à caractère personnel vers des pays non-membres de l'Espace Économique Européen, dont les législations en matière de protection à caractère personnel diffèrent de celles de l'Union Européenne. Dans ce cas, un cadre précis et exigeant, conforme aux modèles adoptés par la Commission européenne, ainsi que des mesures de sécurité appropriées, assurent la protection des données à caractère personnel transférées.

Les transferts de données à caractère personnel rendus nécessaires interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la confidentialité et la sécurité de ces données. À ce titre, FRANFINANCE met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données à caractère personnel des participants au jeu qui pourront également être communiquées, aux organismes officiels et aux autorités administratives et judiciaires habilitées du pays concerné, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude.

## 4. Les Droits des participants au jeu

Les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de leurs données à caractère personnel, ainsi qu'un droit de limitation du traitement. Ils peuvent également s'opposer dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à ce que leurs données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour FRANFINANCE l'impossibilité de fournir le produit ou le service. Ils peuvent aussi, à tout moment et sans frais, sans avoir à motiver leur demande, s'opposer à ce que leurs données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Ils peuvent exercer leurs droits en s'adressant : à FRANFINANCE - Service Marketing FAP- 59, avenue de Chatou - 92853 Rueil-Malmaison Cedex, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [protectiondesdonnees.Franfinance@socgen.com](mailto:protectiondesdonnees.Franfinance@socgen.com)

Les participants au jeu ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel, sis au 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

#### 5. Responsable de traitement et délégué a la protection des données personnelles

Le responsable du traitement est FRANFINANCE SA, sis 59 avenue de Chatou, 92853, Rueil-Malmaison.

Les coordonnées du DPO sont : [dpo.Franfinance@socgen.com](mailto:dpo.Franfinance@socgen.com) ou l'adresse postale ci-dessus à l'attention du « délégué à la protection des données personnelles ».

#### **Article 7. Divers.**

*La présente opération n'étant ni organisée, ni parrainée par Facebook, la société organisatrice décharge la société Facebook de toute responsabilité dans l'organisation ou le déroulement de cette opération.*

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage....et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait sous réserve d'en être informés par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendant de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la société organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

#### **Article 8. Litiges.**

Le présent règlement est soumis à la réglementation française.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la société organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la société organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente

opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la société organisatrice après ce délai ne serait pas prise en compte.

**Article 9. Communication.**

La présente opération est portée à la connaissance des participants par les moyens suivants :

- Flyers avec QR code
- Facebook
- Site Franfinance.fr

Fait à Tourcoing, le 09/04/2018